BOMBAY

L'idéal pour ce chat est de donner l'impression d'être un chat fait de "cuir verni"; il est de grosseur moyenne et d'ossature substantielle. Il possède un développement musculaire très fort et son poids est surprenant pour sa taille. Le poids des femelles est d'environ 6 à 8 livres (2.7 - 3.7 kg) et des males d'environ 8 à 10 livres (3.6 - 4.5 kg). Les yeux, ressemblant à des "nouveaux sous fait de cuivre", sont ronds et larges, donnant au visage une expression aimable.

I - CORPS/CONFORMATION (30)

CORPS (25) - De grosseur moyenne, il ne doit pas être ni trop massif ni trop allongé et mince. Les jambes sont en proportion au corps et les pieds sont arrondis. Il est bien musclé et son poids est surprenant pour sa taille; sa poitrine est arrondie et son dos est plat.
QUEUE (5) - De longueur et de grosseur moyenne et s'effilant légèrement.

II - LA TETE (35)

VUE DE FACE (7) - La tête est arrondie, sans surface plate, qu'elle soit vue de face, du côté ou de profil. La tête est parfaitement ronde vue de tous les angles. Le visage est plein avec un écartement considérable entre les yeux; le museau est court, bien développé et large et contribue ainsi à l'apparence ronde de la tête.
PROFIL (7) - Il y a un arrêt modéré. Le front est arrondi mais n'est pas dômé. La découpure du nez ne forme pas un angle de 45 degrés (i.e. n'est pas une cassure), mais il y a une découpure sur l'arête du nez entre les yeux, formant ainsi une démarcation entre le front arrondi et le museau raccourci. La pointe du nez est légèrement arrondie, complétant ainsi l'effet arrondi de la tête.
OREILLES (7) - De grandeur moyenne, dont la base est large et les pointes sont légèrement arrondies. Elles sont bien séparées sur une tête arrondie, et elles s'inclinent vers l'avant.
MENTON (4) - Fermement arrondi, avec une mâchoire saine.
L'EMPLACEMENT ET LA FORME DES YEUX (10) - Les yeux sont larges et ronds, avec un écartement considérable, et dont l'ouverture est en alignement avec la base des oreilles.

III–POIL : TEXTURE & LONGUEUR (10)

Le pelage est serré et la texture est de moyenne à fine avec un miroitement de cuir verni. La longueur varie de court à moyennement plus long.

IV - COULEUR (25)

CORPS (10) – Le pelage est noir jusqu'aux racines avec un reflet prononcé, ayant l'apparence du cuir verni. Le nez et les coussinets des pieds sont noirs. On ne doit pas pénaliser pour des différences dans la couleur et la texture du pelage des chatons et des jeunes adultes n'ayant pas atteint l'âge de 2 ans.
YEUX (15) - Varie des tons or à cuivre (la couleur cuivre est préférable). Une couleur profonde, égale et brillante est préférable.

V - CONDITION ET EQUILIBRE

Le Bombay doit démontrer une ossature substantielle et un bon développement musculaire.

OBJECTIONS	DÉDUIRE
• Trop allongé et mince	1-3
• Ossature fine	1-3
• Queue longue et trop flexible	1-5
• Front aplati	3-5
• Profil avec un nez retroussé	3-5
• Du roux dans le pelage	3-5

DISQUALIFICATIONS

- De type exotique extrême avec une cassure du nez qui empêche la respiration normale et/ou qui cause un larmoiement des yeux et/ou des yeux partiellement fermés.
- Un manque d'un museau substantiel donnant l'apparence d'un visage plat.
- Un nez récessif et/ou des yeux extrêmement saillants et/ou un menton saillant.
- Toutes les raisons de disqualifications mentionnées dans la préface générale.

COULEUR RECONNUE

Noir seulement

ORIGINE DE LA RACE: Hybride
EXIGENCE POUR ENREGISTREMENT: F1 permis si croisé avec un Burmese zibeline
EXIGENCES POUR LA COMPÉTITION: F1 permis si croisé avec un Burmese zibeline
ASCENDANCE RECONNUE: Bombay, Burmese zibeline, Américain à poil court noir
ACCOUPLEMENTS PERMIS : Bombay, Burmese zibeline

2014 05 01

2023 - Canadian Cat Association / Association féline Canadienne

PREFACE GÉNÉRALE

Il est important de consulter le standard de race pour connaître les disqualifications spécifiques à chaque race. La liste suivante s'applique à toutes les races, sauf indication contraire.

REFUS DE TOUT TITRE (W/A) POUR :

1. Plus ou moins de cinq orteils sur chaque patte avant et quatreorteils sur chaque patte arrière (Pixie-Bobs sont exemptés de cette règle).
2. Des médaillons ou des boutons blancs ou du blanc sur les orteils, sauf s'ils font partie du patron de la couleur OU sauf s'il y a indication contraire dans le standard de race.
3. Un chat dégriffé. Les protège-ongles transparents sont permis.
4. Toute difformité ou défiguration - héréditaire, congénitale ou acquise. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
5. Chat montrant des signes d'intention de tromper (ex. présence de poudre ou de craie dans le pelage à la suite du toilettage, utilisation de teinture, de rinçages colorés ou d'autres moyens de dissimulation de couleur, ponçage ou rasage).
6. Tout chat qui, sans provocation, attaque un juge ou une autre personne dans l'enceinte du ring, sera considéré comme violent et doit être disqualifié (D.V. Disqualifié, Vicieux).
7. Kink, visible ou invisible. Kink est défini comme une déflexion rigide dans la ligne de la queue, visible ou non. Les petites bosses non-visibles ou des dépôts de calcium sont considérées comme une objection. Veuillez-vous référer aux standards de chaque race pour connaître les exceptions à cette règle.
8. Mauvaise couleur des yeux (sauf indication contraire dans le standard de la race).
9. Les yeux croisés pour toutes les races. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
10. Malocclusion de la mâchoire.
11. Le monorchidie (absence d'untesticule) ou cryptorchidie (absence des deux testicules) sont des motifs de refus de récompense dans les classes championnat (mâle non-castré) ou miscellaneous (mâle non-castré).
12. Tout chat qui obtient moins de 90 points sur le standard derace.

FACTEURS À CONSIDÉRER :

1. Un menton faible, fuyant ou proéminent est une faute grave. Des déductions doivent être faite pour le menton, le profil et l'équilibre de la tête.
2. Il faut permettre le fait que les mâles ont des bajoues. De façon générale, les mâles sont proportionnellement plus gros que les femelles.
3. Tenir compte des variations saisonnières de la fourrure.
4. Pour les chatons et jeunes adultes, permettre des marques pâles de tabby, sauf si ces marques font parties de la description de la couleur.
5. Il convient de tenir compte de la couleur immature des yeux et du pelage chez les chatons et les jeunes chats.
6. L'excellence d'un aspect du standard ne doit pas surpasser l'importance d'une déficience d'un autre. Dans la mesure où le standard décrit spécifiquement les différentes parties de l'apparence du chat, les juges doivent effectuer leur travail conformément à ces spécifications.
7. Chaque chat inscrit doit posséder le poids, la condition et l'équilibre appropriés à sa race. L'équilibre est l'image physique entière du chat. Le chat doit être équilibré et aucune qualité particulière ne devrait être dominante. Le juge ne doit pas déduire plus de points que le total déterminé au standard du chat pour cette qualité.
8. Les juges doivent pénaliser ou disqualifier NFA (No Further Awards) un chat pour une mauvaise condition due à la maladie ou aux mauvais soins.
9. Si un animal inscrit se présente avec des puces, des champignons, des acariens des oreilles, etc., le juge doit le disqualifier (NFA) et en informer le responsable de l'exposition.
10. Une femelle manifestement enceinte ou allaitante sera disqualifiée NFA. (Aucun autre prix).
11. L'éclairage naturel doit être disponible si possible. Il faut tenir compte que l'éclairage artificiel peut changer la couleur des yeux ou de la fourrure.
12. Un chat présenté au ring démontrant des effets visibles d'un sédatif (par exemple, troisième paupière apparente, yeux vitreux, incapacité à se tenir debout ou assis, manque de coordination ou de contrôle musculaire) ne sera pas récompensé. Le juge inscrira la mention « Aucune autre récompense NFA (No Further awards) dans son livre de jugement.
13. Tout chat trop nerveux ou difficile pour être manipulé par le juge ou le propriétaire/agent doit être disqualifié (D.U.H. – Disqualifié, Incapable d'être manipulé).
14. Un juge peut disqualifier tout chat dont le propriétaire ou son agent attire l'attention sur lui-même ou sur son animal lorsqu'il le place dans le ring de jugement, ou à tout moment pendant le jugement. Les juges doivent inscrire la mention DLE « Disqualifié, Manque d'étiquette » dans leur livre.
15. S'il y a erreur de la couleur ou du patron, avec la permission du propriétaire, le chat doit être transféré dans sa propre classe.
16. Les chats en convalescence après une intervention chirurgicale ou une blessure récente, dont l'incision ou la plaie n'est pas complètement cicatrisée, les points de suture récemment retirés, etc., doivent être disqualifiés NFA (Aucun autre prix).

2026 05 01